



Réunion des Délégués du Personnel

le 30 avril 2015



REVENDEICATIONS DEPOSEES PAR : CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL

Heure obsèques :

Nous demandons d'accorder une heure de sortie pour assister à des obsèques, même si celle-ci est en fin de poste.

Il est très rare que les obsèques aient lieu à ces horaires. Dans le cas contraire, la preuve doit être apportée par le salarié et l'heure sera accordée.

Le congés décès est normalement accordé pour des obsèques qui ont lieu pendant les heures travaillées et ne sert pas à anticiper l'heure de sortie.

Feuilles de paie :

Nous demandons que le cycle de travail, ainsi que les heures supplémentaires apparaissent dans le calendrier des informations journalières.

Il n'est pas possible techniquement d'afficher ces éléments, car les heures supplémentaires ne sont pas chargées directement dans la paie (cumul global en fin de mois).

Caméras :

Nous demandons d'avoir les caractéristiques techniques des caméras. (angle orientation, zoom,....)

Un document a été envoyé au secrétaire du CHSCT en semaine 17.

WCM :

Malgré nos différentes remarques sur les étapes du WCM, nous constatons que certaines machines sont à l'étape 4 en auto-maintenance, alors qu'elles n'ont passé aucunes étapes précédentes. Nous vous demandons de nous expliquer comment faire les activités prévues au calendrier, notamment peindre sur les fuites d'huiles.

A l'étape 2, les sources de salissures sont éradiquées. A l'étape 3, un calendrier d'auto maintenance est mis en place. Si une fuite survient à l'étape 3 ou 4, il convient de créer une étiquette AM qui sera traitée par la Maintenance.

Pont de l'ascension :

La direction a décidé de fermer l'établissement le vendredi 15 mai, cela veut-il dire que 100% des salariés ont posé un jour de congé ? Si tel n'est pas le cas, comment comptez-vous gérer le personnel qui n'a plus de congé ?

Pour simplifier, nous demandons d'attribuer un congé supplémentaire pour cette journée à l'ensemble des salariés.

Ce point a été abordé ce matin lors de la réunion du Comité d'Etablissement.

Prime montage :

Nous demandons que les salariés qui préparent et approvisionnent les lignes de montage en turbo bénéficient de la prime montage

Il ne s'agit pas d'une opération de Montage de moteurs, mais d'une activité de logistique. De plus, celle-ci n'est pas fixe et ne couvre pas la totalité du temps de travail des personnes concernées.

La prime Montage ne sera pas attribuée à ces caristes.

Rideau coupe-vent :

Nous demandons de mettre un rideau coupe-vent vers le sas de la zone peinture bâtiment B au C8/C9.

Celui-ci est prévu et est déjà disponible. Il sera installé prochainement (dans la semaine).